



VILLE DE TRÉLISSAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023
 Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Le treize avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la Commune de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de M. Francis COLBAC, Maire.

Mme Nadine BUFFIÈRE a été nommée Secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers :	
- En exercice.....	: 29
- Présents.....	: 22
- Représentés	: 7
- Votants.....	: 29

S'appliquent les règles de droit commun selon lesquelles :

- pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
- pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Francis COLBAC, Mme Nadine BUFFIÈRE, M. Bertrand BOISSERIE, Mme Véronique BOUNET, M. Olivier GEORGIADÈS, M. Éric LELOGEAIS, Mme Monique RAT, Mme Jeanine DELPIT, M. Fabrice FAUVET, Mme Christine CONORD, Mme Cécilia GRANDCHAMP, M. Jean-Christophe EYRAUD, M. Philippe JOLIVET, M. Laurent BARBEZIEUX, M. Mathieu NABOULET, Mme Ludivine DECABRAS, M. Dorian CLUZEAU, Mme Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE, M. Éric FALLOUS, M. Benoist GUILLET, Mme Nelly FROMENTIÈRE, Mme Audrey ROUCHE,

EXCUSÉS : M. Francis CHRISTMANN (mandataire M. Fabrice FAUVET), Mme Méloë COLBAC (mandataire M. Bertrand BOISSERIE), Mme Sandrine HARTMANN (mandataire M. Éric LELOGEAIS), M. Daniel SAINT-ANDRÉ (mandataire M. Jean-Christophe EYRAUD), Mme Nathalie SALOMON (mandataire Mme Nadine BUFFIÈRE), Mme Mariette LAVIGNE (mandataire M. Olivier GEORGIADÈS), Mme Catherine BONNAUD-CATTEROU (mandataire M. Éric FALLOUS),

lesquels, formant le quorum, ont pu délibérer.

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

La Ville de TRÉLISSAC a fait le choix d'une politique de soutien actif aux associations locales. Ces associations sont des acteurs essentiels pour consolider le lien social dans la commune.

Qu'elles soient sportives ou culturelles, elles sont des lieux d'échange et de partage. Nous mettons tout en œuvre pour leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions : soutien financier, mise à disposition des structures et équipements, accompagnement des initiatives...

Elles permettent ainsi l'accès de tous à la culture, aux activités sportives, festives, de détente ou de solidarité.

Il est proposé d'accorder les subventions selon les modalités suivantes :

- concernant le versement, il est proposé de conditionner les paiements à la production des documents suivants :
 - comptes financiers présentés à la dernière Assemblée Générale,
 - avis d'inscriptions au répertoire SIRET ou à défaut récépissé d'enregistrement en Préfecture.
- concernant l'échéancier de versement, les sommes seront versées après le vote du budget.

Le tableau ci-après présente les propositions d'attributions de subventions aux associations pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	SUBVENTIONS 2023
ACTIONS MUNICIPALES	
ASSOCIATION CULTURELLE TRELISSACOISE	12 000
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	52 000
CCAS	343 105
sous-total	407 105
ACTIONS SPORTIVES	
A.O.L. BASKET	700
BOXE ANGLAISE TRÉLISSACOISE	1 000
CENTRE EQUESTRE DE TRELISSAC - LA CRAVACHE	2 000
CLUB TRIATHLON TRÉLISSAC	700
CYCLO VELO CLUB (section foyer laïque)	150
ELAN SPORTIF DE TRÉLISSAC	12 000
ENTENTE CYCLISTE TRELISSAC	1 200
ESPACE FORME TRÉLISSAC (muscultation)	5 500
EREA	400
GYMNASTIQUE (section Foyer Laïque)	700
GYMNASTIQUE DES AINES (section Foyer Laïque)	300
JUDO CLUB TRELISSACOIS	2 000
LES AVENTURIERS DU DECK	150
MOTO-CLUB DES DEUX RIVES BOULAZAC/TRELISSAC	1 000
NORDIC WALKING PERIGORD	300
PERIGORD RACING CAR	500
SPORT NAUTIQUE TRELISSAC (AVIRON)	1 500
STE COMMUNALE DE CHASSE DE TRÉLISSAC	1 000
TENNIS CLUB TRELISSAC	3 500
TENNIS DE TABLE	750
TRELI SAC A DOS	300
TRELISSAC FOOTBALL CLUB	65 000
TRELISSAC FOOTBALL CLUB (Section Foot Féminine)	5 000
TRÉLISSAC MULTI BOXE	500
YOGA (section foyer laïque)	150
sous-total	106 300
AUTRES ASSOCIATIONS COMMUNALES	
AMIS DU MARCHÉ	800
ASSOCIATION TIN TAM ART	8 000
AUX P'TITS OIGNONS	150
ANCIENS COMBATTANTS PG. CATM. TOE.	230
ASSOCIATION FRANCO POLONAISE	150
CLIP-CLAP 24 (CLUB VIDEO)	1 000
COMITE DE QUARTIER LES ROMAINS/CROIX FERRADE	500
COMITE DES FETES TRELISSAC	4 500
COMPAGNIE LES PAS DE TRAVERS	300
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	800
ENSEMBLE VOCAL CHŒUR DE L'ISLE	500

FNACA TRÉLISSAC	230
JARDINS FAMILIAUX DE TRÉLISSAC	150
JEUNESSE MUSICALE TRELISSACOISE (section piano+ harmonie)	10 000
LA DETENTE	700
PHOTO CLUB TRELISSACOIS	700
THEATRE LES PENDARDS (Section Foyer Laïque)	900
TRELISSAC ANIMATION LES ROMAINS/CROIX FERRADE	600
RESTAURATION RELIURE D'ART	200
VRAI OU FAUX	150
sous-total	30 560
ASSOCIATIONS DIVERSES HORS COMMUNE	
AAPPMA (Pêche et protection milieu aquatique)	150
ACCUEIL FAMILLES AMIS DETENUS (ARCHE)	50
ADEPAPE 24	50
ADRA (Retraités Agricoles)	50
AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)	150
ANACR	100
ASSO BOULES AUX NEZ	50
ASSO.LARYNGECTOMISES M.V.	50
ASSO REGARDS	50
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE (APF)	50
ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE PGX	100
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ARAC)	50
APEI	50
CERADER 24	50
COMITE DORDOGNE LIGUE CONTRE LE CANCER	50
COMITE DORDOGNE PALESTINE	200
CROIX ROUGE FRANCAISE	100
DDEN	100
DEPORTATION	150
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE	50
FRANCE ALZHEIMER	100
GROUPE ESPERANTISTE PÉRIGOURDIN	150
LA CNL 24	200
LES RESTAURANTS DU CŒUR	50
LICRA	50
MUSEE MILITAIRE DU PERIGORD	200
PREVENTION ROUTIERE	50
SECOURS CATHOLIQUE	100
SECOURS POPULAIRE	300
SOS CHATS LIBRES	50
TOUR DU LIMOUSIN	23 000
UDAF DORDOGNE	100
UFC QUE CHOISIR DE PERIGUEUX	100
VELORUTION	300
VISITE DES MALADES DANS LES MILIEUX HOSPITALIERS	100
sous-total	26 500
TOTAL	570 465

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, sachant que ne votent pas pour les associations qui les concernent :

- Mme Nadine BUFFIÈRE, Membre du bureau des associations « ASSOCIATION CULTURELLE TRÉLISSACOISE », « JEUNESSE MUSICALE TRÉLISSACOISE » et « LES AMIS DU MARCHÉ »,
- Mme Véronique BOUNET, Membre du bureau de l'association « ASSOCIATION CULTURELLE TRÉLISSACOISE »,
- M. Francis CHRISTMANN, Membre du bureau des associations « TRÉLISSAC FOOTBALL CLUB » et « LES AMIS DU MARCHÉ »,
- M. Éric LELOGEAS, Membre du bureau de l'association « SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE TRÉLISSAC »,
- M. Fabrice FAUVET, Membre du bureau de l'association « LES RESTAURANTS DU CŒUR »,
- M. Mathieu NABOULET, Membre du bureau de l'association « CLUB TRIATHLON TRÉLISSAC »,
- M. Éric FALLOUS, Président de l'association « LES AVENTURIERS DU DECK »,
- M. Benoist GUILLET, Président de l'association « ÉLAN SPORTIF DE TRÉLISSAC »,

APPROUVE :

- **LES PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS CI-DESSUS,**
- **LES MODALITÉS DE VERSEMENT ET LE CALENDRIER DE VERSEMENT TELS QUE PRÉSENTÉS SUPRA.**

Fait à TRÉLISSAC, le 14 avril 2023

La Secrétaire de séance

Le Maire

Nadine BUFFIÈRE

Francis COLBAC

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

↳ de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité le ... : 20 AVR. 2023
et

↳ de sa publication électronique sur le site de la commune le : 24 AVR. 2023

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant le porter à connaissance des intéressés de cet acte - publication électronique sur le site internet de la commune (article L. 2131-1 du CGCT) - par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex) ou par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible à partir du site « *www.telerecours.fr* ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.